

SANIFRAC 8742

SOLUTION

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR LUTTER CONTRE LES MYXOBACTÉRIES ET LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES DANS LES APPLICATIONS INDUSTRIELLES.

PRINCIPE ACTIFS:

Glutaraldéhyde 42.5%
chlorure n-Alkyl (C12 40%, C14 50%, C16 10%)
diméthyl benzyl ammonium 7.5%

No D'HOMOLOGATION : 33181
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

DANGER

POISON {Poison Logo} **CORROSIF** {Corrosive Logo}

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

{Calfrac logo}

Calfrac Well Services Ltd.
411-8th Avenue SW
Calgary, Alberta
T2P 1E3

EN CAS D'URGENCE mettant en danger la vie ou la propriété impliquant ce produit, appeler 800-424-9300 (ou 1-703-527-3887 International).

Contenu net:

Fabriqué aux États-Unis

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif pour les yeux et la peau. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Nocif si inhalé. Nocif si ingéré. Des contacts prolongés ou fréquents avec la peau peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Cause des symptômes asthmatiques chez les personnes souffrant de voies respiratoires hyperréactives. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les fumées ou les vapeurs. Ne pas ingérer.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques et d'un préfiltre durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

SI DANS LES YEUX: Rincer immédiatement et de façon continue avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement alerte et coopérative, faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, faire boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contreindiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires. Ce produit est un sensibilisant potentiel des voies respiratoires.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les autorités de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Afin d'éviter toute contamination, ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. SANIFRAC 8742 sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et traiter ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -14° C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour la durée d'entreposage de courte durée (jusqu'à environ 1 mois), des températures atteignant jusqu'à 38° C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27° C.

Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON™ est approprié.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

Si le produit est appliqué manuellement, un masque anti-poussière ou anti-brouillard doit être porté pendant l'application.

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

L'efficacité du produit peut être réduite en présence d'ammoniac, d'amines secondaires et désoxygénants bisulfite. Ce produit peut augmenter la tendance de la mousse dans des systèmes aqueux et empêche la séparation efficace des émulsion eau/huile.

LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES INDUSTRIELS D'ÉPURATION/SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉS

Ce produit peut être utilisé seulement dans les laveurs d'air industriels et les systèmes de laveur d'air munis d'éliminateurs de gouttelettes.

SANIFRAC 8742 devrait être ajouté au système de traitement des eaux à un endroit où le mélange est uniforme comme la zone du bassin. On peut rajouter ce produit de façon intermittente (dose «bouchon») ou continue. Pour les systèmes très pollués, on peut utiliser SANIFRAC 8742 pour le traitement des eaux comme traitement choc. Dans ces conditions, il faut cesser la purge sous pression pendant 24 heures au plus.

SANIFRAC 8742 peut être utilisé dans des systèmes industriels d'eau de procédés qui contiennent des cellules filtrantes à haute efficacité et des membranes d'osmose inverse non médicales (là où la compatibilité est homologuée par le fabricant de la membrane) et dans des systèmes de distribution connexes.

MÉTHODE INTERMITTENTE (DOSE «BOUCHON»)

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement pollué, mettre le SANIFRAC 8742 dans le système à raison de 100 mL à 400 mL par 1000 litres d'eau. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose subséquente: Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter toutes les semaines, le SANIFRAC 8742 dans le système à raison de 30 mL à 100 mL par 1000 litres d'eau, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes fortement pollués doivent être traités dès que le traitement est commencé.

MÉTHODE D'ALIMENTATION CONTINUE

Dose initiale: Lorsque le système est visiblement pollué, mettre le SANIFRAC 8742 dans le système à raison de 100 mL à 400 mL par 1000 litres d'eau.

Dose subséquente: Pour maintenir ce niveau de traitement dans le système, débiter l'écoulement continu du SANIFRAC 8742 à raison de 15 mL à 100 mL par 1000 litres d'eau par jour. Les systèmes fortement pollués doivent être nettoyés avant le début du traitement.

LES SYSTÈMES D'EAU DE SERVICE ET LES SYSTÈMES AUXILIAIRES

SANIFRAC 8742 devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celles décrites ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme dans tout le système.

LES SYSTÈMES CALOPORTEURS

(Condenseurs évaporatifs, systèmes d'eau douce des laiteries, stérilisateur hydrostatiques et autoclaves, pasteurisateurs et systèmes de refroidissement de l'eau à circuit ouvert)

SANIFRAC 8742 devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celles décrites ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme comme la zone du bassin, le bac de décantation ou autre réservoir ou zone de collecte à partir desquels l'eau traitée circulera uniformément dans tout le système. Désactivation doit être réalisée avant la sortie du système en utilisant l'argile bentonite à un minimum de 7,5 ppm d'argile pour 1 ppm de produit.

NE PAS appliquer ce produit plus de quatre (4) fois par an. La durée du traitement ne doit pas dépasser 24 heures par application.

LES SYSTÈMES INDUSTRIELS DES EAUX USÉES

(Systèmes des eaux usées, des boues d'épuration et des réservoirs de rétention des eaux usées)

SANIFRAC 8742 devrait être ajouté à un système de traitement des eaux usées ou de boues à un point convenable de mélange uniforme comme le digesteur. Ajouter 0,5 litre à 2,5 litres (500 à 2500 ppm) du SANIFRAC 8742 par 1000 litres des eaux usées ou des boues.

SYSTÈMES DES EAUX DE CRUE ET D'INJECTION

Ajouter le SANIFRAC 8742 à un système des eaux de crue ou d'injection à un point de mélange uniforme au taux de 20 à 1200 ppm du SANIFRAC 8742 (0,02 litres à 1,2 litres du SANIFRAC 8742 par 1000 litres des eaux de crue).

Traitement initial: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter le SANIFRAC 8742 au système et répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter le SANIFRAC 8742 au système une fois par semaine, ou au besoin pour maintenir le contrôle

FLUIDES DE FRACTURATION DE PÉTROLE ET DE GAZ

SANIFRAC 8742 réduit la contamination bactérienne et la dégradation des fluides de fracturation et des gels utilisés dans les stimulations du pétrole et du gaz. Ajouter le SANIFRAC 8742 dans les réservoirs de stockage d'eau de fracturation ou directement dans la tête de puits du pipeline d'injection ainsi que l'eau est pompée en coup de fond. Gamme de dose: Ajouter le SANIFRAC 8742 à un taux de 120 à 500 ppm (0,12 litres à 0,5 litres du SANIFRAC 8742 par 1000 litres d'eau fracturation) selon le degré d'encrassement bactérien dans l'eau de source.

BOUES DE FORAGE / FORAGE, FLUIDES DE COMPLETION, DE RECONDITIONNEMENT ET DE PACKER

Ajouter le SANIFRAC 8742 à un système de fluide de forage et les fluides de packer à un point de mélange uniforme comme la circulation de la boue / réservoir de stockage. Ajouter 50 à 200 ppm du SANIFRAC 8742 (0,05 litres à 0,2 litres du SANIFRAC 8742 par 1000 litres de liquide) à un fluide fraîchement préparé, selon la gravité de la contamination. Pour les fluides de packer, sceller le fluide traité dans le mur entre le tubage et le tube de production.

PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ ET DE PÉTROLE

Ajouter le SANIFRAC 8742 à une ligne de pétrole / gaz de production ou de transmission par injection directe à des taux de 20 à 1200 ppm du SANIFRAC 8742 (0,02 litres à 1,2 litres du SANIFRAC 8742 par 1000 litres d'eau). L'application doit être effectuée pour assurer la distribution maximale du SANIFRAC 8742 à travers la surface entière pipeline interne en ajoutant une quantité suffisante de biocide pour détecter / mesurer une concentration résiduelle à l'autre bout de pipeline. Les critères pour le succès du traitement sont la réduction du nombre de bactéries et / ou réduction des taux de corrosion. Pour faciliter l'application, il peut être souhaitable de diluer le SANIFRAC 8742 avec un solvant approprié (par exemple l'eau, l'acétone ou glycol) immédiatement avant utilisation. Les injections au système devraient être hebdomadaire ou au besoin pour maintenir le contrôle.

RAMONAGE ET RACLAGE DES PIPELINES

Ajouter le SANIFRAC 8742 à un bouchon d'eau immédiatement après le racleur (idéalement ce volume d'eau peut être gardé à un minimum et contenu entre le le piston arrière). Ajouter le SANIFRAC 8742 à un taux de 20 à 1200 ppm (0,02 litres à 1,2 litres du SANIFRAC 8742 par 1000 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la sévérité de l'encrassement biologique.

PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES

SANIFRAC 8742 devrait être ajouté à un système de fabrication de papier à un point de mélange uniforme comme les bâches d'alimentation, les piles raffineuses, le cuvier des cassés, les réservoirs ramasse-pâte ou les cuviers d'eaux blanches.

Traitement initial: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter 0,25 kg à 1,5 kg du SANIFRAC 8742 par tonne métrique de pâte ou de papier (base sèche) comme dose massive. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu. Les systèmes fortement encrassées devraient être bouillie préalablement à un traitement initial.

Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 0,15 kg à 1,0 kg du SANIFRAC 8742 par tonne métrique de pâte ou de papier (base sèche) comme dose massive que nécessaire pour maintenir le contrôle.

ENDUITS À BASE D'EAU, PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON

REMARQUE: Pour une utilisation dans les revêtements de contact non alimentaire seulement. Utiliser de 0,1 kg à 0,6 kg du SANIFRAC 8742 par tonne métrique de poudre sèche pour produire une concentration de 100 à 600 ppm en tant que produit (basé sur les solides lisier) dans la boue mélangée.

Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.
